



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Présentation des Comptes Rendus Annuels 2025 des Concessions de Distribution d'électricité du délégataire ENEDIS et de vente au tarif réglementé du délégataire EDF des 23 communes desservies de Dijon métropole

A. Objet des concessions

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Dijon métropole exerce en direct sur ses 23 communes la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) au travers d'un seul contrat depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le contrat de concession de Dijon métropole, renouvelé en janvier 2020 porte sur deux missions complémentaires :

1. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

Enedis (ex-ERDF) est responsable de la continuité et la qualité de la desserte en développant, exploitant, et entretenant le réseau public de distribution. Enedis garantit l'accès et le raccordement au réseau public de distribution de l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE)¹ qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur.

Le TURPE est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés :

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Ces tarifs ont été maintenus et 40% des consommateurs en bénéficient sur 2025. Cette fraction est inférieure à la moyenne nationale (environ 66%) ce qui traduit une pénétration importante des offres de marché sur le territoire métropolitain.

B. Patrimoine de la concession

Chiffres clés

	2022	2023	2024	2025
Postes sources*	8	8	8	8
Installations de production**	1014	1 364	1851	2179
km de réseau Moyenne Tension (HTA)	832	839	845	875
Postes de transformation HTA / BT	1 384	1394	1403	1415
km de réseau Basse Tension (BT)	1 356	1363	1369	1380
Points de livraison	166 111	167 975	169 941	171 856
Dont compteurs Linky	160 936	164 892	168 333	172 040

¹ **TURPE** : Il s'agit du tarif réglementé qui finance les gestionnaires de réseaux (RTE pour le réseau de transport haute tension ; Enedis et les entreprises locales de distribution pour les réseaux de distribution). Le TURPE 7 vise à financer l'adaptation des réseaux aux grandes évolutions du système électrique (développement des véhicules électriques (IRVE) ; électrification des usages (bâtiments, industrie, mobilité) ; raccordement croissant des énergies renouvelables ; modernisation et renforcement des réseaux.

La **CS3ENR** (Contribution au financement du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables, ou quote-part S3REnR selon les documents) est la contribution versée par les producteurs d'énergies renouvelables lorsqu'ils raccordent leurs nouvelles installations au réseau électrique. Son objectif est de financer une partie des renforcements et créations d'ouvrages nécessaires pour accueillir les nouvelles productions renouvelables sur le réseau

*Les postes sources sont propriété du concessionnaire et non des collectivités.

** production photovoltaïque

Indicateur	2024	2025
Producteurs photovoltaïques	1 839	2 168
Puissance installée totale	68,6 MW	72,6 MW

Ces installations de production sont des propriétés privées qui ne font pas partie du patrimoine des concessions.

La concession poursuit sa croissance et confirme le dynamisme du territoire métropolitain

- +1,1 % de points de livraison ;
- +17,7 % d'installations de production ;
- poursuite du déploiement des usages électriques.

C. Les clients de la concession

Total des clients (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients	169 941	171 856	1,1 %
Énergie acheminée (en kWh)	1 281 650 998	1 280 007 835	-0,1 %
Acheminement facturé* (en €)	59 844 435	66 848 942	11,7 %

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients	167 664	169 532	1,1 %
Énergie acheminée (en kWh)	575 617 218	584 375 547	1,5 %
Acheminement facturé* (en €)	37 285 644	41 845 884	12,2 %

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients	1 851	1 898	2,5 %
Énergie acheminée (en kWh)	190 739 576	193 583 825	1,5 %
Acheminement facturé* (en €)	10 298 784	11 569 427	12,3 %

Total des clients HTA (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients	426	426	0,0 %
Énergie acheminée (en kWh)	515 294 204	502 048 463	-2,6 %
Acheminement facturé* (en €)	12 260 007	13 433 631	9,6 %

* Hors acheminement en compteurs

L'activité EDF sur le territoire

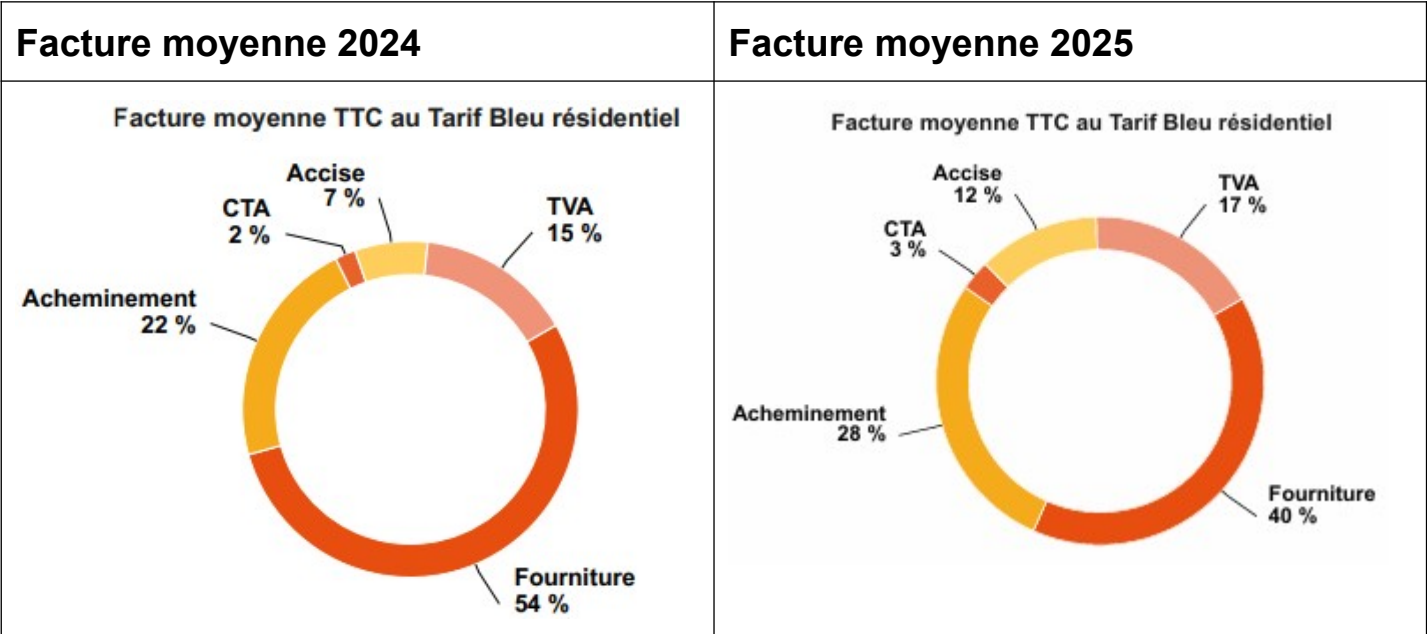
En 2025, le tarif bleu², principal tarif réglementé de vente de l'électricité, a connu une baisse moyenne d'environ 15 % TTC au 1er février, marquant la première diminution significative depuis la crise énergétique. Cette évolution résulte principalement de la baisse des coûts

2 Exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code de l'énergie

d’approvisionnement en électricité, malgré une hausse concomitante du TURPE et de certaines taxes

Tarif Bleu (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients	71 010	68 781	-3,1 %
Énergie facturée (en kWh)	234 324 471	225 780 210	-3,6 %
Recettes (en €)	51 060 884	39 406 832	-22,8 %

La facture moyenne annuelle d’un client au tarif bleu résidentiel consommant 4,3 MWh par an est de 1039 €TTC contre 1224 € en 2024. Cette facture 2025 s’établit ainsi :



La structure de consommation demeure stable et largement dominée par les consommateurs BT ≤ 36 kVA.

Le développement économique du territoire se traduit cependant par un maintien des besoins des clients professionnels et industriels.

D. Redevances³ et flux financiers

Les montants des redevances de concession versés au titre de l’exercice 2022 s’établissent à :

Redevances (€)	2022	2023	2024	2025
R1	259 248	264 537	266 465	268 603

3 **RODP (Redevance d’Occupation du Domaine Public)** : redevance versée annuellement par Enedis aux communes en contrepartie de l’occupation du domaine public par les ouvrages électriques (lignes, câbles, postes, etc.). Son montant est plafonné par la réglementation et calculé principalement selon la population de la collectivité, avec une actualisation annuelle.

Redevance R1 : part de **fonctionnement** de la redevance de concession destinée à financer l’exercice de l’autorité concédante (contrôle du concessionnaire, suivi de la concession, expertise technique, information des usagers). Son montant est calculé selon une formule nationale définie par le cahier des charges de concession, principalement basée sur le nombre de clients desservis et les recettes d’acheminement de la concession.

Redevance R2 : part de **renouvellement et d’investissement** de la redevance de concession. Elle permet à l’autorité concédante de récupérer une partie des dépenses qu’elle engage sur le réseau concédé (enfouissements, extensions, renforcements, sécurisation, etc.). Son assiette correspond à certaines dépenses d’investissement réalisées par la collectivité en année N-2, diminuées des recettes et participations perçues sur ces opérations ; la redevance versée par Enedis est ensuite calculée selon les modalités prévues au contrat de concession

R2	139 663	141 774	142 182	147 222
RODP	180 748	192 740	214 897	218 084

Les redevances perçues demeurent stables et reflètent l'activité de contrôle exercée par l'autorité concédante ainsi que les investissements réalisés au bénéfice du réseau concédé.

E. Valeur et économie des concessions

Les recettes et charges des concessions de l'année 2025 sont les suivantes :

Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2024	2025
Chiffre d'affaires		64 762	71 540
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	60 196	66 071
<i>Dont clients HTA</i>		12 002	12 998
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		37 024	41 461
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		10 237	11 582
<i>Dont autres</i>		932	29
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		3 354	4 231
<i>Dont raccordements</i>	2	2 971	3 785
<i>Dont prestations</i>	3	383	445
<i>Autres recettes</i>	4	1 212	1 239
Autres produits		15 042	11 556
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	11 336	7 600
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	3 039	3 516
<i>Reprises sur amortissements</i>		29	13
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		29	13
<i>Dont autres types de reprises</i>		0	0
<i>Reprises sur provisions</i>		3 010	3 502
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		25	95
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		2 985	3 408
<i>Autres produits divers</i>	7	667	440
Total des produits		79 804	83 096

Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2024	2025
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		43 052	38 423
<i>Accès réseau amont</i>	8	16 070	17 783
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	10 581	8 247
<i>Redevances de concession</i>	10	409	416
<i>Autres consommations externes</i>	11	15 993	11 978
<i>Matériel</i>		8 181	3 493
<i>Travaux</i>		1 134	1 123
<i>Informatique et télécommunications</i>		979	1 000
<i>Tertiaire et prestations</i>		2 569	2 803
<i>Bâtiments</i>		1 464	1 625
<i>Autres achats</i>		1 665	1 936
Impôts, taxes et versements assimilés		3 106	2 596
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	1 472	863
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	1 634	1 733
Charges de personnel	14	6 817	7 060
Dotations d'exploitation		13 167	13 082
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	6 850	6 830
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		4 415	4 404
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		2 435	2 426
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	16	49	0
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	6 267	6 252
Autres charges	18	2 123	2 080
Charges centrales	19	5 520	5 698
Total des charges		73 786	68 940

Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2024	2025
Montant	20	6 018	14 156

F. Investissements réalisés en 2025

2024	2025
------	------

Investissements Enedis sur la concession (k€)	Investissements Enedis sur la concession (k€)
	
Montant total : 20 209 k€	Montant total : 15 511 k€

Le programme pluriannuel d'investissement 2024-2027

Ambition du SDI/PPI	Leviers PPI	Prévu PPI	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Taux réalisation PPI	Réalisé en cumulé au 31/12/2025
Ambition 1	Ligne aérienne HTA renouvelée ou fiabilisée (PAC ou RP) - (km)	10,0	0,0	11,5	115%	11,5
Ambition 1	Renouvellement des câbles HTA souterrain incidentogènes (CPI) - (km)	5,6	2,9	2,2	91%	5,1
Ambition 1	Renouvellement câbles BT souterrains incidentogènes - (km)	4,5	2,1	1,6	82%	3,7
Ambition 1	Renouvellement BT fils nus incidentogènes en zones urbaines - (km)	8,0	4,3	1,6	74%	5,9
Ambition 2	Développer la technologie SMART GRIDS: Traitement des poches prioritaires par installation OMT - (Nb)	5	1	3	80%	4
Ambition 2	Respect du décret qualité (Renforcement HTA/ BT): Nb CMA traités		4	15		19

Dépenses d'investissement (k€)	Total Prévisions d'investissements PPI	Réalisé de l'année n	Réalisé en cumulé à fin d'année n	Taux réalisation PPI
Renforcement HTA	850	747	909	107%
Renforcement BT	350	338	467	133%
Modernisation HTA (yc smartgrids)	1 160	886	1 577	136%
Modernisation BT	1 500	344	1 031	69%
Total	3 860	2 315	3 985	103%

Une vigilance particulière devra être portée aux futurs investissements structurants liés aux postes sources (projet Cote d'Or Est) ; à la mobilité électrique et aux projets photovoltaïques de grande ampleur (sur le site de l'ancienne décharge et de l'aéroport).

G. Qualité de la fourniture

Sur 2025, la durée moyenne annuelle de coupure global (exprimée en minutes de coupure) s'établit à 16,44 minutes, bien inférieure à la moyenne nationale qui s'établit à 61,86 minutes.

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	20,2	17,2	-15 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	19,3	16,9	-12 %
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,9	0,4	-53 %
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	14,0	13,2	-6 %
<i>Dont incident poste source</i>	0,6	0,0	-100 %
<i>Dont incident réseau HTA</i>	6,6	4,8	-28 %
<i>Dont incident réseau BT</i>	6,9	8,4	23 %
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	4,3	3,2	-25 %
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	0,3	0,3	8 %
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	4,0	2,9	-28 %

Il n'existe plus de clients mal alimentés (clients victimes d'une mauvaise tenue de tension) en 2025. Leur nombre résiduel était de 45 en 2024. Les résultats observés sur le territoire métropolitain sont excellents. Un point d'attention concerne les défaillances en période de fortes chaleurs.

H. Degré de satisfaction des usagers

La répartition des réclamations se répartissent selon les sujets suivants :

Répartition des réclamations par type (Concession)				
	2024	2024 (%)	2025	2025 (%)
Raccordements	51	6,7 %	62	10,4 %
Relève et facturation	300	52,8 %	287	48,0 %
Accueil	10	1,8 %	26	4,3 %
Interventions techniques	122	21,1 %	134	22,4 %
Qualité de la fourniture	114	17,6 %	89	14,9 %
Total	597	100,0 %	598	100,0 %

Le niveau global de satisfaction demeure supérieur à la moyenne nationale à l'exception des clients professionnels (≤ 36 kVA) avec 84,6% localement contre 89,3% au niveau national.

Focus sur l'installation des compteurs Linky :

Compteurs Linky™ (Concession)

	2025
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	97,9 %
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	172 040
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	171 680
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	4 416

* PDL : Point de livraison.

** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prendre acte** des comptes-rendus annuels 2025 présentés ci-dessus.

SCRUTIN

POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

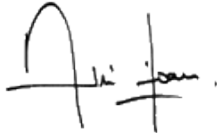
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)

Le 26 septembre 2026

Antoine HOAREAU

Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026

François REBSAMEN

Président de Dijon métropole

